



[sommaire](#)



[plan de comptes](#)



[comptes annuels](#)



[index](#)



[arborescence](#)

TITRE I. **Objet et principes de la comptabilité**
Chapitre III. **Définition des comptes annuels**

130-1. **Etablissement des comptes annuels**

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.